

VACCINATION







La campagne vaccinale grippe débutera le 14 octobre 2025, en même temps que celle contre le Covid-19 (instruction 07/10/25, DGS-Urgent N°2025 26):

- vaccination saisonnière recommandée pour les populations cibles à risque de développer une forme grave, les personnes en contact régulier avec des personnes à risque et les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social : à partir de 2 ans 1 dose de FLUCELVAX® trivalent ou à partir de 6 mois 1 dose de INFLUVAC® trivalent ou 1 dose de VAXIGRIP® trivalent ou à partir de 65 ans : 1 dose de EFLUELDA® trivalent OU 1 dose de FLUAD® trivalent;
- vaccination concomitante grippe et Covid-19 recommandée.



Toutes les personnes de 65 ans et + sont concernées par la vaccination grippe, Covid-19, zona et pneumocoque. Les rappels dTP sont à effectuer tous les 10 ans à partir de 65 ans. Aussi, la vaccination contre le VRS est recommandée pour tous à partir de 75 ans ou 65 ans en cas de maladies chroniques.

Les professionnels de santé sont concernés par les vaccinations précisées p. 69 du calendrier vaccinal (grippe, Covid-19, dTcaP, etc.)

RECOMMANDATIONS VACCINALES

Calendrier vaccinal 2025, DGS-urgent N°2025_26, assurance maladie (modalités de remboursement)



À partir du 14 octobre 2025, la vaccination est recommandée (1)(2) pour :



Toutes les personnes de 65 ans et plus ;



L'entourage des personnes à risque :

- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave (3);
- L'entourage des personnes immunodéprimées ;



Les professionnels suivants :

- Tous les professionnel de santé en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère;
- Professionnels navigant des bateaux de croisière et des avions, personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides);
- Professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires.



Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de leur grossesse ;



Les personnes en situation d'obésité (IMC ≥ 40 kg/m²);



Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un ESMS.



Les personnes de plus de 6 mois présentant les pathologies suivantes :

- affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD 14 (asthme et BPCO) et insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives;
- maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD mais susceptibles d'être aggravées par une affection grippale;
- dysplasies broncho-pulmonaires traitées au cours des 6 derniers mois et mucoviscidose;
- cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP et/ou une insuffisance cardiaque;
- insuffisances cardiaques graves et valvulopathies graves ;
- troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours ;
- maladies des coronaires ou antécédents d'AVC ;
- formes graves des affections neurologiques et musculaires ;
- paraplégies et tétraplégies avec atteinte diaphragmatique ;
- néphropathies chroniques graves ou syndromes néphrotiques ;
- drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalasso-drépanocytose;
- diabètes de type 1 et de type 2;
- maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose ;
- déficits immunitaires primitifs ou acquis dont VIH et déficits immunitaires héréditaires;
- pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques;
- maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur.

SCHÉMAS VACCINAUX

Calendrier vaccinal 2025, DGS-urgent 25-26



Enfant âgé entre 6 mois et 8 ans révolus <u>n'ayant pas été auparavant vacciné</u> contre la grippe saisonnière



2 doses de 0,5 mL chacune

D1 à l'automne

D2 au minimum 4 semaines plus tard

Adulte et enfant de plus de 6 mois













/ 1 dose de 0,5 mL A chaque automne

(1) La vaccination peut être proposée chaque année aux personnes ne présentant pas de fragilité dès l'âge de 2 ans.

(2) Pour les personnes à risque : vaccin pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sur présentation d'un bon de prise en charge en charge. Pour les personnes ne présentant pas de facteur de risque : de 2 à 17 ans le vaccin est pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie ; pour les adultes non à risque, le vaccin n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

(3) Prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de maladie pulmonaire chronique dont la broncho-dysplasie, et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée.

VACCINS DISPONIBLES













Vaccins à "dose standard" (1 injection)

Vaxigrip® trivalent Vaccin antigrippal inactivé (injection IM ou SC)

dès 6 mois

Influvac® trivalent

Vaccin antigrippal inactivé (injection IM ou SC profonde).

1

Flucelvax® trivalent Vaccin antigrippal inactivé.

1 inie



A utiliser préférentiellement chez les adultes de + 65 ans

Efluelda® trivalent

. ,

Vaccin antigrippal inactivé, hautement dosé.

1 injection IM.

Fluad® trivalent

Vaccin antigrippal inactivé, adjuvanté.

1 injection IM

dès 65 ans



La grippe est **une infection respiratoire aiguë causé par le virus "influenza"**. Cet automne pour la saison 2025-2026, **les vaccins trivalents remplacent les vaccins quadrivalents** : <u>suppression de la souche B/Yamagata</u> ne circulant plus depuis mars 2020 selon <u>les recommandations de l'OMS</u>.

Conservation: à conserver au réfrigérateur entre 2 et 8°C.

Contre-indication: hypersensibilité aux substances actives, à un excipient ou à tout composant qui peut être à l'état de trace (notamment œufs).

Prescription:

- chez les moins de 11 ans : médecins et sagesfemmes
- chez les 11 ans et plus : médecins, sagesfemmes, pharmaciens (4) et infirmiers (4)

(4) sous réserve d'avoir reçu une formation spécifique.

- (5) sur prescription médicale de l'acte d'injection et du vaccin.
- (6) sous supervision d'un maitre de stage).

Administration:

- chez les moins de 11 ans : médecins, sages-femmes, infirmiers (5) et étudiants en 3ème cycle de médecine (5) (6)(sous supervision d'un maitre de stage)
- chez les 11 ans et plus: médecins, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens
 (4), préparateurs en pharmacie (4) (sous la supervision du pharmacien) et étudiants en 3ème cycle de médecine (5) (6) et de pharmacie (5) (6)

DÉCLARATION DES IRA EN EHPAD, MAS ET FAM



Portail de signalement, outils site ARS, fiche de signalement



Pour aider les établissements à identifier précocement les cas groupés (d'infections respiratoires aigües (IRA) ou de gastro-entérites aigües (GEA) et à améliorer la maitrise de ces foyers infectieux, la Cellule Régionale de Veille et Gestion des alertes Sanitaires (CVAGS) de l'ARS Nouvelle Aquitaine et la Cellule de Santé Publique France en région Nouvelle Aquitaine vous proposent des outils de surveillance et de gestion concernant les cas groupés d'IRA et de GEA.



Pour toute survenue d'au moins 3 cas d'IRA parmi les résidents dans un délai de 4 jours, déclarer le cas sur le **portail de signalement des évènements sanitaires indésirables du Ministère de la Santé** (IRA volet 1).



En fin d'épisode, **refaire un signalement sur le portail du Ministère de la Santé** (IRA volet 2). *En cas d'impossibilité de déclaration sur le portail, et à titre exceptionnel, complétez le paragraphe 5 de la fiche de signalement de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de Santé Publique France (p2).*

POUR INFO



Bilan épidémiologique SpF 2024-2025



Près de **3 MILLIONS**de consultation en médecine de ville
chaque année pour cause de syndrome grippal.

Parmi les cas graves de grippe admis en réanimation dont le statut vaccinal était connu (62%), **79% n'étaient** pas vaccinés contre la grippe (épidémie 2024-2025).

POUR EN SAVOIR PLUS



Informations pour le grand public

- Vaccination-info-service version grand public : page dédiée à la grippe ;
- Santé publique France : 2 flyers thématiques ;
- Ministère de la santé : FAQ + flyer;



Informations pour les professionnels

- ARS N-A: conduite à tenir en cas d'IRA en collectivités;
- Boîte à outils OMEDIT NA vaccination : autres mémos et jeux dédiés aux maladies à prévention vaccinale;
- Vaccination-info-service version professionnelle : page dédiée à la grippe ;
- Ministère de la santé : FAQ à destination des pharmaciens :
- HCSP: prévention des infections respiratoires virales, rapport de 07/2012 présentant la conduite à tenir en cas d'IRA en collectivités de personnes âgées;
- Assurance Maladie : modalités de remboursement.



Réglementation et politiques vaccinales

- Calendrier vaccinal de l'année en cours : le document de référence précisant les recommandations vaccinales, les modalités de rattrapage, etc.;
- **DGS-urgent** 2025 26;

Données scientifiques

 Santé publique France : bilan épidémiologique 2024-2025, couvertures vaccinales, données épidémiologiques et données cliniques.

Évaluations des recommandations vaccinales et des vaccins

- **HAS** (avis): sous-populations cibles 17/07/2025.
- HAS (communiqué de presse): Place des vaccins Efluelda et Fluad dans la stratégie vaccinale du 09/05/2025.

